

## Compte-rendu de la séance du mardi 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

**Présents :** Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marion COLIN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

**Représentés :** Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN

**Excusé :** Delphine BERNARD

**Secrétaire(s) de la séance :** Martine RAYNAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

**Ajout d'une délibération ➤ Prestation Conseil en Energie Partagé (CEP).**

### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Martine RAYNAUD est désignée secrétaire de séance.

### **2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07/03/2023.**

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023 est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions pour absence.

### **Ajout d'une délibération ➤ Prestation Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au règlement de performance énergétique et d'énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les propositions financières établies par le SYDESL dans le cadre de ses prestations ;
- **NOMME** M. Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire, comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct (email et numéro de téléphone) ;
- **CHARGE** le Maire de signer tout document afférent à ce dossier

### **3) Délibérations :**

#### **➤ Fiscalité 2023 : Vote des taux communaux**

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, à taux constants, émanant de la direction des finances publiques

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir pour l'année 2023, les taux communaux appliqués en 2022 soit :

- \* Taxe foncière (bâti) : 35,17 %
- \* Taxe foncière (non bâti) : 47,78 %
- \* Taxe d'habitation : 16,97 % (taux apparent concernant les résidences secondaires et les logements vacants)

soit un produit global à taux constant de 254 024 €.

#### **➤ RODP Electricité - ENEDIS** (rapporteur : Monsieur le Maire)

Concernant la "Redevance d'Occupation du Domaine Public" - (RODP) pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité auprès de la société ENEDIS.

Pour l'année 2023, le montant de la redevance s'élève à **234,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la RODP ci-dessus.

➤ **RODP Orange / FMT SYDESL** (rapporteur : Monsieur le Maire)

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2023** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics.

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

**ARTERES**

**Artères du domaine public routier :**

En souterrain : 46,95 € X 25,677 = **1 205,53 €**

En aérien : 62,60 € X 3,883 = **243,08 €**

**AUTRES INSTALLATIONS**

1 armoire téléphonique : 0,55 x 31,30 € = **17,21 €**

**SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE**

1 205,53 + 243,08 + 17,21 = **1 465,82 €**

La recette, correspondant au montant de la redevance perçue, sera inscrite au compte 70323.

La commune versera au titre de sa **contribution 2023** au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de **1 331,26 €** équivalente au produit total de la RODP due par les opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la RODP et le FMT ci-dessus.

➤ **RODP Gaz - ENGIE** (rapporteur : Monsieur le Maire)

La redevance s'élève pour 2023 à : **364 €**

La redevance provisoire s'élève pour 2023 à : **232 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la RODP ci-dessus.

➤ **Vote des subventions 2023**

Madame Carole BOULAY, Adjointe au maire, informe l'assemblée, concernant les subventions pour l'année 2023 :

- L'association « Boules de Préty » ne souhaite pas recevoir de subvention pour l'année 2023, mais demandera une somme plus importante que les années précédentes en 2024, en raison de la célébration de leur anniversaire (75 ans).

- L'association « Préty, Pierre et Fleurs » ne souhaite pas recevoir de subvention cette année. L'assemblée décide néanmoins de reverser le prix, d'un montant de 150€, obtenu en 2022 pour le fleurissement de la commune (Label Villes et Villages Fleuris).

- L'association « Comité des Fêtes de Préty » souhaite changer son barnum (prêté à d'autres associations de la commune le cas échéant) pour un montant total de 700€ et demande une participation de la commune de 300€. Après discussion, il est proposé à l'assemblée, une participation à hauteur de 50%, soit 350€.

Après énoncé de ces informations et des autres demandes reçues par la commune, il est donc proposé au Conseil municipal, l'octroi des subventions suivantes :

* Préty Pierre et Fleurs	: 150 €
* Comité des fêtes	: 350 €
* Ecoles	: 60 €
* France ADOT71	: 60 €
* Restaurants du Cœur	: 80 €
* Les Amis du CADA	: 80 €

Soit un total de 780,00 € prévus au budget pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions pour 2023.

➤ **Budget communal d'ASSAINISSEMENT : Vote du BP 2023** (rapporteur : M. Denis MONEGAT, Adjoint au Maire)

Le Conseil municipal,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** L'adoption du budget communal d'Assainissement de la Commune de Préty pour l'année 2023 présenté par monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, en charge des affaires Economiques et Financières ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 232 752,56 Euros**

**En dépenses à la somme de : 232 752,56 Euros**

**ARTICLE 2 :** D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 593,71 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 130,00 €
66	Charges financières	2 568,93 €
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	33 819,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>59 111,64 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 141,90 €
74	Dotations, subventions et participations	7 315,86 €
75	Autres produits de gestion courante	132,83 €
77	Produits exceptionnels	7 833,76 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 687,29 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>59 111,64 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
1641	Emprunts en euros	13 815,93 €
13	<i>Subventions d'investissement</i>	
1391	Subvention d'équipement	7 833,76 €
15	<i>Immobilisations en cours</i>	
203	Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	40 548,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	4 600,00 €
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	99 843,23 €
2318	Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>173 640,92 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
2803	Amort. Frais d'études, de recherche, dvpt et frais d'insertion	284,72 €
2808	Amort. Autres immobilisations corporelles	9,39 €
28158	Amort. Autres installations, matériel et outillage technique	33 524,89 €
10222	FCTVA	578,73 €
131	Subventions d'équipement	29 059,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	110 184,19 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>173 640,92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget prévisionnel 2023 ci-dessus.

➤ **Budget communal PRINCIPAL : Vote du BP 2023** (rapporteur : M. Denis MONEGAT, Adjoint au Maire)

Le Conseil municipal,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1** : L'adoption du budget principal de la Commune de Préty pour l'année 2022 présenté par monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, en charge des affaires Economiques et Financières ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 556 905,31 Euros**

**En dépenses à la somme de : 556 905,31 Euros**

**ARTICLE 2** : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	137 795,76 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 457,00 €
014	Atténuations de produits	48 319,00 €
65	Autres charges de gestion courante	109 600,00 €
66	Charges financières	4 695,35 €
023	Virement à la section d'investissement	45 969,69 €
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 701,97 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 538,77 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 099,00 €
73	Impôts et taxes	293 177,00 €
74	Dotations, subventions et participations	108 657,17 €
75	Autres produits de gestion courante	23 900,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 705,60 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 538,77 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Report déficitaire	25 866,56 €
1641	Emprunts en euros	42 474,45 €
11	<i>BOIS</i>	
2117	Bois et forêts	4 000,00 €
141	<i>CIMETIERE</i>	
2131	Bâtiments publics	2 500,00 €
16	<i>VOIRIE</i>	
204112	Bâtiments et installations	3 948,00 €
19	<i>ACQUISITION MATÉRIEL</i>	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	7 146,00 €
2183	Matériel informatique	2 431,53 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>89 366,54 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	45 969,69 €
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
2804112	Bâtiments et installations	3053,37 €
28041511	Bien mobiliers, matériels et études	648,60 €
10222	FCTVA	1 682,32 €
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
1068	Affectation du résultat	31 512,56 €
19	<i>ACQUISITION MATÉRIEL</i>	
1321	Etat et établissements nationaux	1 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>89 366,54 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget prévisionnel 2023 ci-dessus.

**4) Informations et questions diverses**

➤ **Social.** (rapporteurs : Mmes Béatrice FELIX et Carole BOULAY, Adjointes au Maire)

Comme évoqué lors de séances précédentes, la commune fait face à des loyers impayés de la part d'un locataire. Après une rencontre entre les adjointes, ce dernier et une Assistante sociale de Tournus le 23 mars, des propositions ont été faites par chacune des parties quant au remboursement des montants dus.

➤ **PLUi.** (rapporteur : M. Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire)

La phase de commission d'enquête publique de l'arrêt-projet est terminée. Le Commissaire enquêteur nous a fait parvenir les 7 remarques qui ont été déposées pour la commune de Préty.

Nous avons fait parvenir nos remarques sur chacune de ces observations à la CCMT afin qu'elle rédige les réponses appropriées, étant en charge du dossier.

➤ **Piégeage des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).** (rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune a reçu un courrier de M. Alain DOMY, piégeur agréé, qui demande à la municipalité l'achat de 3 « chatières » pour faire face à la prolifération de ragondins sur le territoire communal, ainsi qu'une participation financière à la prise pour couvrir ses frais, notamment en carburant. Après discussion, le Conseil valide l'achat des 3 pièges (60€ / pièges) et accepte le dédommagement de M. DOMY à hauteur de 3€ par « queue ».

➤ **Résidents Champ Jean Maître.** (rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune a reçu un courrier collectif de résidents du Champ Jean Maître nous signalant l'état de la voirie. Après lecture du document et des précisions apportées par plusieurs élus, le Conseil municipal décide de la réfection de la voirie après que les travaux d'enfouissements soient terminés. Comme demandé dans le courrier, un courrier individuel sera transmis en ce sens à chacun des signataires.

➤ **Feux d'artifice.** (rapporteur : Mme Carole BOULAY, Adjointe au Maire)

La société Concept Feux, avec qui la commune est partenaire depuis 2019, nous signale que l'inflation touche également leur activité et nous informe d'une augmentation de leurs tarifs d'environ 20%. Les feux de 2022 n'ayant pas pu être tirés, la société nous propose un spectacle équivalent, mais la hausse des prix des fournitures devra être prise en compte. Un devis est en cours d'établissement et sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance.

➤ **Communication.** (rapporteur : Mme Carole BOULAY, Adjointe au Maire)

☞ L'assemblée est informée qu'une réunion se tiendra demain, mercredi 05/04 à la CCMT. Elle concernera notamment les consignes de tri.

☞ Panneau Pocket : La CCMT nous informe de son adhésion, pour elle et ses 24 communes, à l'application d'information. Chaque commune de la communauté décide de la création d'un compte (ou pas) et de la diffusion des informations qui la concerne. Le coût total de l'adhésion est pris en charge par la CCMT, sans demande de contrepartie pour les communes. A noter que 7 communes utilisent déjà l'application et que 14 suffisent à rentabiliser l'adhésion annuelle. Après discussion, l'Assemblée est favorable à la création d'un compte pour diffuser au mieux les informations de la commune.

☞ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi). Une réunion se tiendra ultérieurement à la CCMT. Une enquête sera réalisée au sein des foyers de chaque commune.

➤ **Mutualisation.** (rapporteurs : Monsieur le Maire et M. Victor GIROT, Conseiller municipal)

☞ La CCMT propose la mutualisation pour l'achat de caméras de surveillance. Des interrogations subsistent concernant cette procédure, notamment quant au droit de visionnage des bandes ou encore la réglementation générale à suivre. Le dossier est actuellement à l'étude pour l'installation de matériel à plusieurs points de la commune.

**5) Dates à retenir**

- 13/04 : Réunion CCMT ☞ Vote des budgets
- 08/05 : Cérémonie au Monument aux Morts
- 11/05 : Réunion plénière de la CCMT
- 12/05 : Matinée citoyenne au cimetière de Préty (à confirmer)

➤ **23/05/2023 : Prochaine séance Conseil municipal**

Levée de la séance : 22h45

Le Maire,  
Xavier IOOS.

